

CHAUCHÉ *le mag'*

Nouvelle façade pour la mairie





p3 Edito DU MAIRE CHRISTIAN MERLET

p4 Le conseil municipal

p6 Le personnel communal

p7 Civisme

p8 Affaires sociales ENFANCE ■ JEUNESSE ■ FAMILLE
TOURISME ■ CULTURE

p10 Bâtiments ■ Relations avec les associations

p13 Voirie ■ Réseaux concessionnaires

p14 Urbanisme ■ Agriculture ■ Économie

p18 Communication ■ Festivités

p20 Environnement

p21 Infos pratiques

p25 Démarches administratives

p27 État civil

Chauchéennes et Chauchéens,
Cette année nous avons pu organiser notre cérémonie des vœux, moment d'échanges, de rencontres, de convivialité entre habitants et élus, propice à évoquer les dernières réalisations et celles à venir. La dernière datait de janvier 2020. Entre temps la COVID-19 est passée par là avec tout son lot d'épreuves.

Aujourd'hui elle semble beaucoup moins virulente. Cependant, quelques personnes peuvent être atteintes plus sévèrement, continuons donc à suivre les consignes données par les autorités sanitaires.

Hélas, cet épisode à peine terminé, Vladimir Poutine, dirigeant de la Russie, entamait une « opération spéciale » afin de « dénazifier » l'Ukraine. Celui-ci, fort de sa prétendue supériorité, pensait écraser ce pays frère en quelques jours. Les choses ne se sont pas passées ainsi. La résistance héroïque des Ukrainiens à défendre leur pays, leur autonomie, a surpris toute la communauté internationale.

Cette guerre, puisqu'il faut l'appeler ainsi, a, vous en avez tous conscience, un impact très fort pour chacun de nous. Au quotidien, nous subissons les conséquences de cette agression par la hausse de tous les biens de consommation avec en particulier l'énergie.

Notre collectivité, qui ne bénéficie pas des tarifs réglementés comme les particuliers, subit de plein fouet cette hausse. Le coût évalué de l'électricité pour 2023 serait multiplié par 2 selon les dires du SYDEV, soit une augmentation de 35 000€ (après une hausse de 20% en 2022).

D'une manière générale, les coûts de fonctionnement, vont aller dans le même sens, réduisant d'autant notre capacité d'autofinancement.

En parallèle l'État nous diminue ses participations :

- La dotation globale de fonctionnement n'est pas indexée sur l'inflation,
- La taxe d'habitation est compensée par de la TVA dont l'État seul décidera du niveau,
- Idem pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue par la communauté de communes.

L'État nous retire une grande partie de notre autonomie fiscale, celle qui relie les impôts locaux, le citoyen, aux réalisations locales.

Le monde économique sera impacté lui aussi. Les travaux seront plus chers, moins de finances... nous devons arbitrer et décaler certains investissements. Sachant que 70% de l'investissement public national est porté par les collectivités, l'impact peut être significatif en termes d'activité, d'emplois, pour les entreprises.

Nous devons être vigilants quant à l'utilisation des moyens que la collectivité met à la disposition de tous : éteindre l'éclairage et le chauffage en partant d'une salle communale, limiter l'utilisation de l'eau chaude, etc. La commune, quant à elle, a déjà pris des dispositions pour réduire le temps de l'éclairage public, installer les illuminations de Noël seulement place de la mairie et place des Jardins, baisser les températures des salles à 19°C.

PROJETS COMMUNAUX DE 2023 :

Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Petite-Maine démarreront au second trimestre après ceux prévus par le département pour la rénovation du pont. Ces travaux sur le pont bloqueront totalement la circulation pendant environ un mois.

Nous entamerons la réalisation d'un city stade devant la salle de sports et le lancement d'une étude pour rénover l'atelier communal.

Nous poursuivons notre stratégie d'acquisitions foncières tant pour de l'habitat que pour le commerce.

Le pont de Fruchet sera remplacé par une passerelle dans le courant de l'année.

Nous avons choisi l'application City Hall afin de communiquer au quotidien avec les citoyens. Je vous invite à la télécharger elle vous permettra d'être informé sur l'actualité de votre commune tant d'un point de vue associatif que sur les aléas de circulation, coupures d'eau ou d'électricité, etc.

La formule du bulletin va évoluer en qualité et devenir trimestrielle. Les associations seront mises à contribution pour y faire paraître leurs projets, leurs activités.

La communauté de communes est un partenaire essentiel des communes, elle nous accompagne afin de mieux vous servir.

Début janvier 2022, nous avons entamé la définition de notre « Projet de Territoire ». L'objet de ce projet est de mobiliser,

fédérer les élus et la population, pour décrire l'avenir que nous voulons construire pour les citoyens de nos communes et de la communauté de communes. Dans un premier temps, il a été procédé à un état des lieux par le biais d'enquêtes, de questionnaires, d'ateliers avec la participation des élus, des associations et de la population.

Cinq grands thèmes en sont ressortis, eux-mêmes déclinés en chantiers prioritaires, puis en actions.

- L'économie,
- Les ressources environnementales,
- Les services à la population,
- Les aménagements, l'offre résidentielle,

De même, la communauté de communes a conclu avec la CAF et les communes une convention territoriale globale (CTG) simultanément avec l'analyse des besoins sociaux (ABS). Cette convention signée pour 5 ans intègre les actions et services dédiés aux familles du territoire. Elle a pour objet

1. d'identifier les besoins prioritaires sur les communes et la communauté de communes
2. de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin

3. de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante par une mobilisation des financements

4. de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non-satisfaits par les services existants

Dans le détail cela concerne :

- la petite enfance, - les séniors,
- la jeunesse, - l'accès aux droits,
- la parentalité, - les mobilités,
- le handicap,

Une étude sur la mobilité sera menée par la communauté de communes et les communes afin de développer les déplacements doux sur le territoire.

Nos associations participent activement à la vie de la collectivité. Sans elles, la vie serait bien terne. Elles font le lien entre nous tous grâce à l'investissement des bénévoles qui les composent. Elles participent à l'apprentissage de nos jeunes aux valeurs de respect des personnes, de respect des règles des compétitions. Sans règles il n'y a pas de vie en société, pas de respect des personnes et des biens.

Pour elles aussi les temps sont difficiles et nous faisons au mieux pour les accompagner. Nos bénévoles s'investissent pour les faire fonctionner au jour le jour de manière désintéressée, en prenant du temps sur leur vie personnelle. Nous leur devons respect et considération.

L'équipe communale est composée des élus et des personnels administratifs et techniques ainsi que du personnel intervenant auprès des enfants au restaurant scolaire. Je tiens à les remercier tous pour leur engagement, pour tout ce qu'ils font.

Les personnels techniques (atelier et restaurant scolaire) façonnent notre cadre de vie auquel ils accordent beaucoup d'attention. Tout est fait pour offrir des équipements dans le meilleur état possible et s'assurer du bien-être des enfants pendant la pause méridienne.

Les tâches des personnels administratifs sont, elles, moins visibles mais n'en sont pas moins indispensables. Ce sont les travailleurs de l'ombre. Ils nous accompagnent, nous élus, dans la mise en œuvre des projets et vous, citoyens, au jour le jour.

Les élus aussi sont impliqués pour construire l'avenir de notre commune. Ils animent les commissions avec les conseillers et font des propositions argumentées aux problèmes posés et ainsi édifier ce que Chauché sera demain.

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année. De manière un peu récurrente, les années se suivent avec leur lot d'incertitudes, 2023 n'y échappe pas. Malgré tout, il nous faut être optimistes, le meilleur est devant nous et dépend de nous.

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal, du personnel municipal, des enfants du CMJ une très belle année avec une bonne santé bien sûr, de la réussite dans vos projets qu'ils soient personnels ou professionnels ainsi que dans vos engagements associatifs, et enfin une année de paix.

Bonne année 2023.

<< À nouvel an, nouvel élan >> Christelle Hewitault

Christian MERLET, maire.



Présentation des élus

MAIRE
CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE



Christian Merlet
65 ans
Retraité

1^{ER} ADJOINTE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE



Myriam Baron
55 ans
Avicultrice

2^E ADJOINT
CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE



Alain Bonnaud
59 ans
Technicien



Elise Caillon
40 ans
Comptable



Ghislain Fauchard
43 ans
Professeur d'anglais



Lydie Frouin
42 ans
Comptable conseil

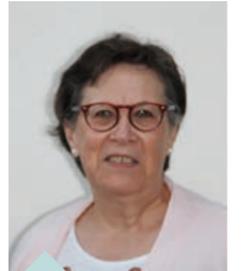


Bertrand Fournier
42 ans
Resp. commercial



Céline Goudeau
40 ans
Infirmière coordinatrice

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE



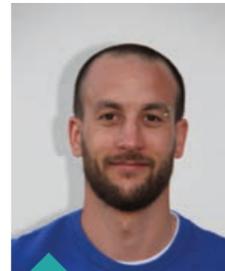
Marie-Claire Guilbault
65 ans
Retraîtée

3^E ADJOINTE



Martine Lucas
61 ans
Retraîtée

4^E ADJOINT



Christopher Gris
35 ans
Plâtrier carreleur



Jean-Yves Jaunet
47 ans
Peintre en bâtiment



Annick Pérocheau
62 ans
Traductrice gérante



Michel Louineau
64 ans
Retraité



Aurore Puaud
31 ans
Infirmière

CONSEILLER DÉLÉGUÉ



Thierry Mignet
47 ans
Assistant de direction

Rôle du Maire

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
<ul style="list-style-type: none"> Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal Il est le chef de l'administration communale Il est chargé des pouvoirs de police Il prend des arrêtés municipaux Il représente la commune en justice 	<ul style="list-style-type: none"> Il est officier de l'état civil Il est officier de police judiciaire Il organise les élections (bureaux de vote, etc.) Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales Il est chargé du recensement citoyen Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune

Rôle du conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE + ÉLUS MUNICIPAUX

Assemblée d'élus municipaux chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus tous les 6 ans au suffrage universel.

<p>VOTE BUDGET COMMUNAL APPROUVE</p> <p>CRÉE SUPPRIME SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX</p>	<p>FAVORISE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p>COMMERCES</p> <p>L'ACTION SOCIALE</p> <p>ENFANCE PERSONNES ÂGÉES</p>	<p>GÈRE LE PATRIMOINE COMMUNAL</p> <p>VOIRIE</p> <p>BÂTIMENTS</p>	<p>DÉCIDE L'AIDE AUX ASSOCIATIONS</p>
---	---	---	---------------------------------------

Inscriptions électorales

Il est possible de vous inscrire sur les listes électorales de 2 manières :

- En ligne sur service-public.fr où vous pouvez également vérifier votre situation électorale,
- À la mairie : formulaire à retirer avec copie de votre carte d'identité et justificatif de domicile.

Tout changement d'adresse sur la commune est à signaler à la mairie.

Les jeunes de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.





Pôle administratif

Il est composé comme suit :

Christine MUSSEAU
Directrice générale
des services

Adélaïde BRETIN
Responsable
pôle administratif

Marie GAUTREAU
Assistante de gestion
administrative et financière

Mathilde CHARRIER
Assistante de gestion
administrative
Chargée d'accueil

Pôle restaurant scolaire

Il est composé comme suit :

Adélaïde BRETIN
Responsable pôle
restaurant scolaire

Marie-Claire GILBERT
Agent de service
et de surveillance

Sébastien DEKANDELAER
Agent de service
et de surveillance

Nathalie CAUNEAU
Agent de service
et de surveillance

Fabienne RABAUD
Référente
restaurant scolaire

Jacqueline VAILLANT
Agent de service
et de surveillance

Roselyne RAUTURIER
Agent de service
et de surveillance

Pôle technique

Il est composé comme suit :

Sylvie AUVRAY
Responsable
pôle technique

Fabien CAILLON
Responsable
voirie - espaces verts

Ophélie GUÉDON
Agent affecté aux espaces
verts et bâtiments

Laurent OUVRARD
Agent affecté à la voirie
et aux espaces verts

Vincent SORIN
Responsable bâtiments

Roselyne RAUTURIER
Agent de nettoyage

Aimé GODARD
Agent affecté à la voirie

Mairie

Vos questions, vos demandes, vos réclamations, la prise de rendez-vous avec un élu, sont à réaliser à la mairie, par voie postale, par téléphone, par courriel ou bien en vous présentant au secrétariat de la mairie.

Vous avez aussi la possibilité de rencontrer Monsieur le Maire, lors de sa permanence, tous les samedis de 11h à 12h.

Il est important de respecter cette démarche pour que vos dossiers soient traités efficacement, mais aussi afin de respecter la vie privée et professionnelle des élus.

Merci pour votre compréhension, et votre participation au bon fonctionnement de la gestion municipale.



HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30

Le samedi matin : de 9h00 à 12h00

L'après-midi sur RDV, sauf le mercredi



8, rue de la Petite-Maine
85140 CHAUCHÉ

Courriel : mairie@chauche.fr
Tél. 02.51.41.83.09

www.chauche.fr

Nuisances sonores et voisinage

Tous les citoyens doivent prendre leurs précautions afin d'éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



Attention également aux nuisances sonores générées par les deux roues, notamment lorsque les dispositifs d'échappement se trouvent modifiés et non homologués.

Propreté urbaine - Désherbage des trottoirs

Désherber son trottoir sans phyto, c'est possible !

Voici quelques alternatives efficaces aux produits phytosanitaires pour débarrasser les trottoirs des mauvaises herbes, tout en préservant la planète :

- déloger les végétaux grâce à une binette ou un couteau, avec retrait des racines de préférence
- arracher à la main les plantes les plus résistantes, comme les pissenlits ou chardons
- verser de l'eau bouillante ou de l'eau de cuisson

Enfin, en prévention, il est conseillé de brosser régulièrement les joints des pavés pour éliminer la terre qui s'y glisse.

Chiens

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou autre possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Depuis le 9 décembre 2020, des supports de sacs à déjections

Emploi du feu

Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre département. Il est interdit à toute personne en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes. De même, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.

Les contrevenants aux dispositions du règlement sanitaire départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles d'une amende de 450 € prévue pour les contraventions de la 3^e classe en application de l'article 131-13 du code pénal.



Entretien des trottoirs en toute saison :

- Le maintien en état de propreté des « gargouilles », placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des riverains qui doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.
- En hiver, la neige et la glace recouvrant le trottoir peuvent être balayées par le riverain, après grattage au besoin, et regroupées en tas ne gênant pas le passage des piétons.
- Enfin, il est expressément interdit de déverser les déchets de balayage et tout autre produit ou liquide nocif dans les bouches d'égout.

canines sont installés sur la commune : n'hésitez pas à en faire bon usage !

De plus, chaque propriétaire doit veiller à ne pas laisser ses animaux en divagation.

M. le Maire invite tous les propriétaires d'animaux domestiques à se comporter en citoyens responsables et respectueux de leurs voisins.





Membres de
la commission

Myriam BARON
(responsable)
Christian MERLET
Marie-Claire GUIBAULT
Ghislain FAUCHARD
Lydie FROUIN
Elise CAILLON
Céline GOUDEAU
Aurore PUAUD

Restaurant scolaire

Depuis le 25 avril 2022, les enfants se sont approprié le nouveau restaurant scolaire, avec un service à table pour les maternelles et un self à partir du CP. Les repas sont préparés chaque jour, sur place, par les agents de l'entreprise Restoria, le prestataire de service de la commune.

Le choix des élus s'est porté sur la cantine « anti-gaspi ». Nous voulons rendre les enfants-acteurs de leur alimentation. Avec un parcours de distribution complètement repensé, ils se servent en entrée, vont manger, puis vont chercher le plat chaud avec la même assiette. L'enfant évalue sa faim, il doit finir son assiette pour avoir la suite. Le résultat est une diminution importante des déchets - de 100 g à 25 g en moyenne par jour et par enfant.

La commune emploie 6 agents sur le temps méridien, pour l'accompagnement, le service et la surveillance des cours.



Conseil municipal des jeunes

En 2021/2022, l'équipe du conseil municipal des jeunes a installé des nichoirs dans différents lieux de la commune et versé 1 000 € à l'association « Clowns et vie » suite à l'organisation d'une disco pour les CM1/CM2.

Les élections ont eu lieu le vendredi 21 octobre dernier. Sur 17 candidats, 9 ont été élus.

Voici les projets pour l'année, votés par les enfants :

- **Environnement** : organiser une matinée « Nettoyons la nature »
- **Entraide** : redonner une seconde vie aux objets en réalisant une boîte d'échange : ne jetez plus - donnez !



Kelly TRICOIRE, Emma GENDRON, Isis HUCTEAU, Céleste FAUCHARD, Maé SORIN, Maëlys DAVIS, Louka GABORIEAU, Charly FAUCHREAU, Romane BETHYS

- **Loisirs-culture** : organiser un concours « mini top chef »
 - **Sécurité** : créer des pistes cyclables dans le centre-bourg
- Les rencontres ont débuté afin de réfléchir à la réalisation de toutes ces actions.



Culture

Les 13 bibliothèques du territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts fonctionnent en réseau. L'accès et l'inscription aux bibliothèques sont libres, gratuits et ouverts à tous. Grâce à l'accès Internet, vous pouvez réserver, livres, DVD ou magazines, emprunter et rapporter vos documents à la bibliothèque de votre choix. Une navette se déplace entre les différentes communes tous les 15 jours.



Rappel

Jours et horaires d'ouverture pour Chauché :
Lundi : 16h30 à 18h00
Mercredi : 14h30 à 17h00
Samedi : 10h00 à 12h00

Plus d'informations sur le site de la communauté de communes :
www.cfulgent-essarts.fr



CCAS

Le centre communal d'action sociale de Chauché est dirigé par un bureau composé de 4 personnes élues et 4 personnes nommées par le président (M. Merlet, maire). Il dispose d'un budget spécifique.

Le CCAS profite du changement de locataire au Foyer Soleil pour effectuer quelques travaux d'embellissement des 20 logements (11 T2 et 9 studios) qu'il gère, ainsi que la salle.

Il instruit également les dossiers d'aides sociales, lutte contre l'exclusion et peut décider de

prestations comme des aides remboursables, de secours en nature. Il veille également aux populations fragiles, une liste de personnes a été dressée. Cette dernière peut être complétée par des appels de la population.

Pour la troisième année consécutive, le repas des aînés n'a pas eu lieu. Au moment des fêtes de fin d'année, une distribution de petites douceurs a été réalisée pour les personnes de 80 ans et plus à leur domicile ainsi qu'aux résidents de la Roseraie.

La mutuelle communale



La commune a signé une convention avec MUTUALIA Grand Ouest afin de proposer une mutuelle santé à prix négocié aux Chauchéens. Cette mutuelle est ouverte aux personnes à partir de 60 ans, aux demandeurs d'emploi, aux indépendants, aux fonctionnaires. Chacun peut bénéficier d'une étude gratuite. Les informations sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Familles

Les services aux familles sont organisés au sein de la commune ou par la communauté de communes suivant les compétences prises. Les informations figurent sur le site de la commune - pour le service périscolaire, accueil de loisirs et la jeunesse - et sur celui de la communauté de communes du pays de Saint-Fulgent - Les Essarts - pour le multi-accueil - 0/3 ans et le relais petite enfance (RPE).

La CAF (caisse d'allocation familiale) soutient les structures pour les enfants de 0 à 18 ans ainsi que la parentalité. C'est au niveau intercommunal que la CTG (convention territoriale globale) est signée, et ce afin de rendre cohérente l'offre sur le territoire sans pour autant négliger l'existant. Différentes actions vont voir le jour dans les mois à venir.



Membres de la commission

- Alain BONNAUD (responsable)
- Christian MERLET
- Jean-Yves JAUNET
- Bertrand FOURNIER
- Lydie FROUIN
- Elise CAILLON
- Thierry MIGNET

Mairie

Avec la construction du restaurant scolaire, et les aménagements extérieurs, il s'est avéré indispensable de procéder à un ravalement des façades et des côtés de la mairie. Un laquage des menuiseries extérieures et la reprise des chéneaux en acier a permis de moderniser l'ensemble.

Restaurant scolaire

La mise en service du nouveau restaurant a été officialisée en avril 2022, après 14 mois de travaux.

Plus de 60 réunions de chantier, ont été nécessaires pour réaliser ce projet. L'inauguration s'est déroulée le 1^{er} octobre 2022.



La fresque

La commission bâtiment a souhaité qu'une fresque soit posée sur le côté de la mairie afin de faire le lien avec le pôle enfance.



Presbytère

Dans le cadre du projet de rénovation du presbytère de Chauché (4 logements sociaux et 2 ateliers pour l'Outil en main), une première réunion de démarrage de l'opération a été organisée sur site le lundi 17 octobre 2022. C'est la communauté de commune Saint-Fulgent - Les Essarts qui porte et qui suit les travaux. Le presbytère lui a été cédé gratuitement. Durée des travaux estimée : 14 mois.



Fusion du club de foot de Chauché avec La Copechagnière.

Après plusieurs années d'entente jeunes, les deux clubs Chauché et La Copechagnière, ont décidé de fusionner sous l'entité nouvelle de FOCC, Football Olympique Cop - Chauché. Celle-ci a été créée en juillet 2022.



Le club d'échecs (Chessclub)

Le club d'échecs (Chessclub) de Chauché a reçu et organisé dans la Salle Arc-en-Ciel, les samedi 12 et dimanche 13 novembre, le championnat de Vendée pupilles à juniors. Notons que le club évolue aujourd'hui en nationale 4.



La Joséphine.

La commune, avec le partenariat de Chauche T'Trails a organisé de nouveau la course de la Joséphine le 8 octobre 2022 à 10h. Cette course a pour vocation de rassembler les femmes autour de la lutte contre le cancer du sein. Cet événement s'inscrit dans l'opération nationale « Octobre rose ». Merci aux membres de l'association Chauche T'Trails qui ont su mobiliser les participantes pour la bonne cause.



Rando-course solidaire

Chauche T'Trails organise le dimanche 2 avril 2023 une rando-course « sur les pas de Naël » pour soutenir Naël (5 ans) et aider son association pour l'achat de matériel adapté.

- 3 circuits vous attendent (randonnée ou course).
- Renseignements : Sébastien Rabaud au 06 12 41 91 39.

En partenariat avec l'Association L'Espoir d'un Pas

Rando - Course « Sur les pas de Naël »

CHAUCHE

Dimanche 2 avril 2023

Départ groupé à 9h30
Salle Arc-en-ciel

3 circuits entre 8 et 9km - 3 niveaux (du très facile au moins facile)

Accessible en Joëlette Les 3 circuits peuvent se cumuler

Inscription 8€
Dont 5€ reversés à l'Espoir d'un Pas

Ravitaillement et Buvette sur place

Venez nombreux soutenir Naël, 5 ans et aider son association (achat de matériel adapté...)

<https://www.facebook.com/Lespoirdunpas>

Pré-inscription et renseignements au 06 12 41 91 39 ou ka.rabaud@gmail.com



Liste des associations

ASSOCIATIONS	REPRÉSENTANTS
UNC-AFN	Roger TÉTAUD
APEL	Elodie REGNIER - Jessica REMAUD
BALLADES MUSICALES	Sylvain LEGAY
BCCF VENDÉE	Pascal GAUTRON
BIBLIOTHÈQUE	Céline MERLET / Gisèle DELANGLE
CHAUCHÉ ALZHEIMER	Loïc FOUCAUD
CHAUCHÉ BADMINTON	Frédéric CAILLAUD
CHAUCHÉ CHESS CLUB	Tony ARCHAMBAUD
CHAUCHE T'TRAIL	Sébastien RABAUD
CHAUCHÉ VTT	Julien GRIS
CHORALE ARC-EN-CIEL	Pierre CAUNEAU
CLUB DE L'AMITIÉ	Marie-Colette CHUPIN
COMITÉ DES FÊTES	Johanny GRAVOUIL
CYCLO SPORT CHAUCHÉEN	Dominique KREB
FAMILLES RURALES	Agnès MILLIOT
K.DEN'S	Bertrand BOCQUIER
LA MARCHÉ CHAUCHÉENNE	Marcel BRETAUD
LE CHANT DE LA PIERRE	Pierre CAUNEAU
MAM PICOTI-PICOTA	Lucette GRIS
MOTO CLUB CHAUCHÉEN	Enrique RENOLEAU
OGEC	Boris GOUSSAUD
LE PALET CHAUCHÉEN	Nicolas GIRAUDEAU
ROCK-CHAU-MUSIC	Jean-Jacques ROUSSEAU
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Michel HERBRETEAU
UCAC	Julien GRIS
US CHAUCHÉ FOOTBALL	Steven BRETAUD
USC TENNIS DE TABLE	Romain BONNAUD
YOGASANA	Ghislaine GUIBERT

Membres de la commission

- Christopher GRIS (responsable)
- Christian MERLET
- Marie-Claire GUIBAULT
- Michel LOUINEAU
- Jean-Yves JAUNET
- Céline GOUDEAU
- Elise CAILLON
- Bertrand FOURNIER
- Aurore PUAUD



Rôle de la commission

Elle est principalement chargée des travaux de voirie, d'entretien des chemins et des routes, du réseau d'eaux pluviales et de l'éclairage public. Elle est aussi informée des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement en relation avec la communauté de communes.

Bilan travaux 2022

▪ VOIRIE :

- Reprise des allées au plan d'eau du Foyer Soleil (suite) en sable...



- L'enrobé sur les voies de la tranche 1 du lotissement le Hameau des Prés.



- Réfection de la route de Beaulieu



- Parking mairie et restaurant scolaire.
- Réparation de chaussées au point à temps automatique (enduit et gravillonnage) quantité réalisée sur les voies communales = 18 tonnes.

Cette année, le curage des fossés a été effectué sur les secteurs du Bignon, la Landouinière et l'Audrière. Merci aux agriculteurs du secteur pour l'aide apportée pour l'évacuation des matériaux.

▪ SIGNALISATION :

- Marquage du nouvel arrêt de car scolaire aux Landes Jarries et à la Gillerie.

- Réfection de la route de la Boutarlière



- Réfection de la route du Plessis-Cougnon



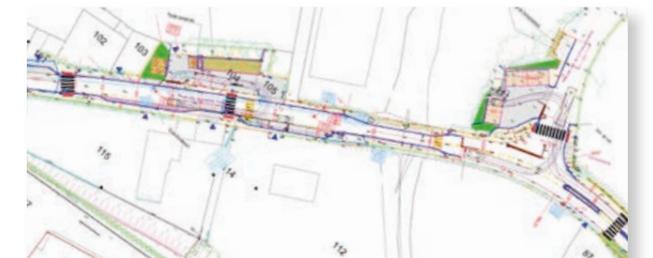
- Création d'une allée piétonne sécurisée à la Bagatelle



Dossiers lancés sur 2022 mais prévus en 2023

▪ VOIRIE :

- Réfection de la rue de la Petite-Maine et parking du cimetière.



- Passerelle de Fruchet et sécurisation du chemin.

▪ SIGNALISATION :

- Aménagement de sécurité du carrefour du centre-bourg.
- Place arrêt minute devant la boulangerie



La commune

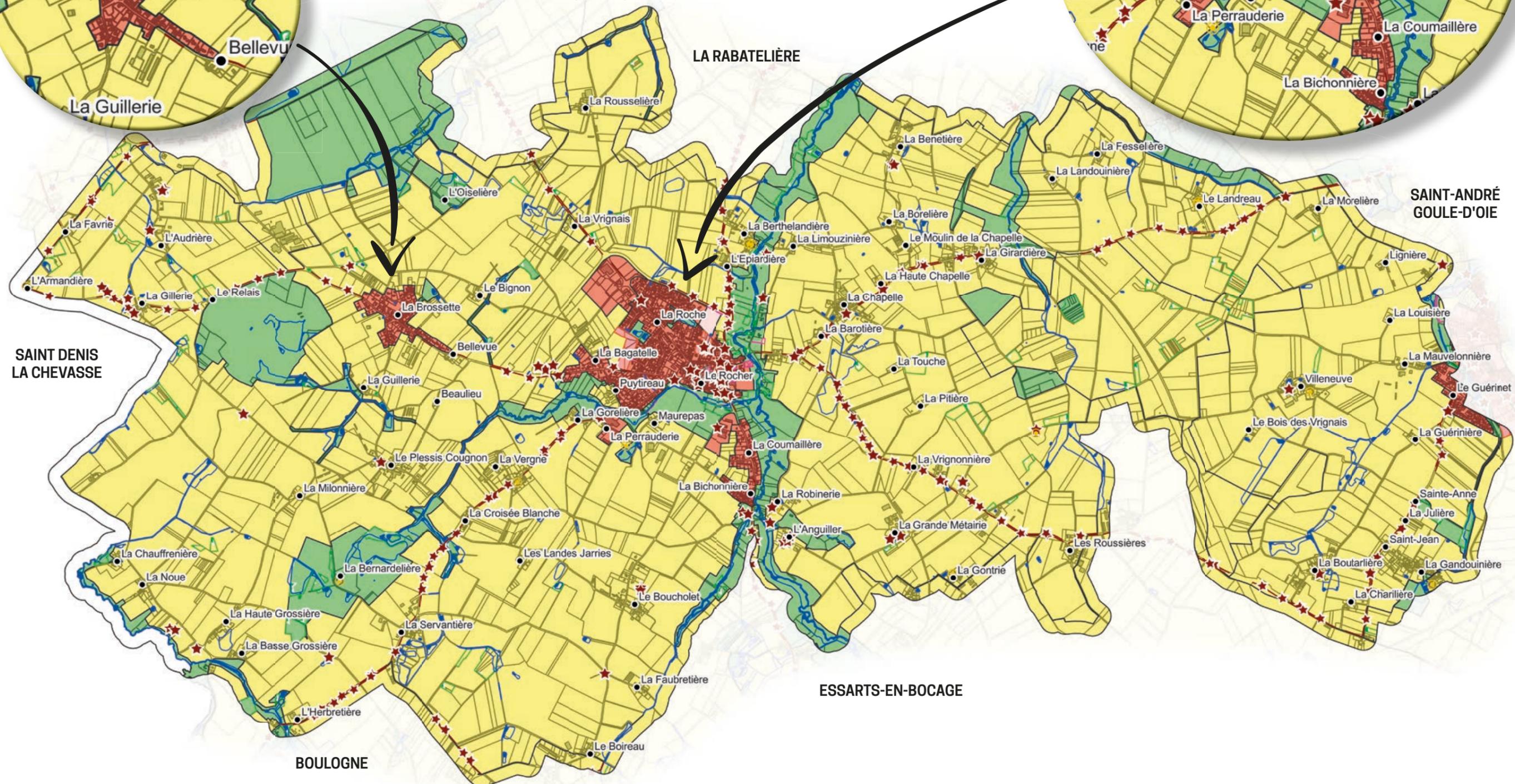
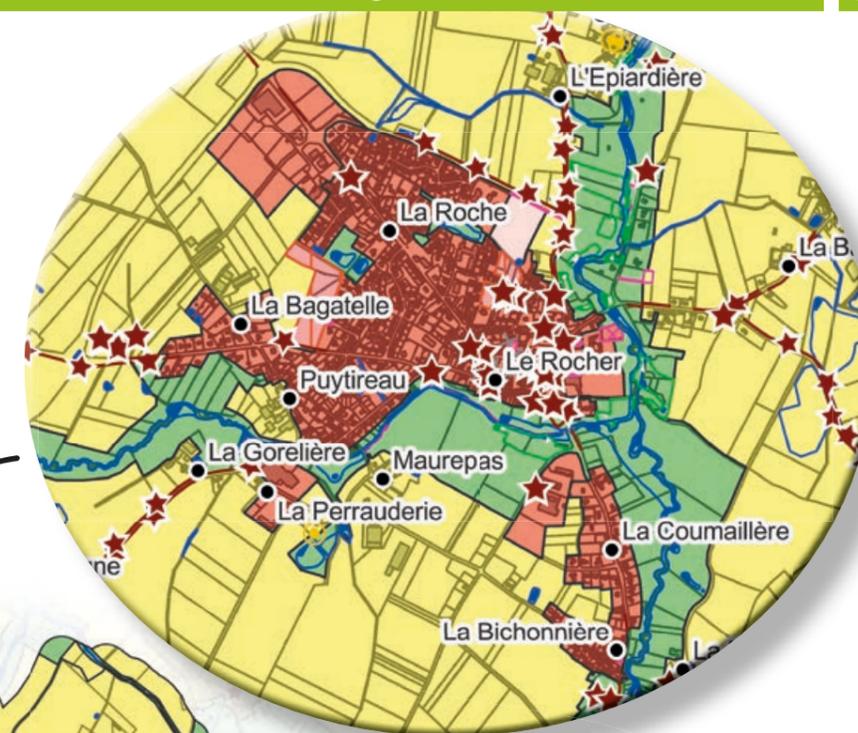
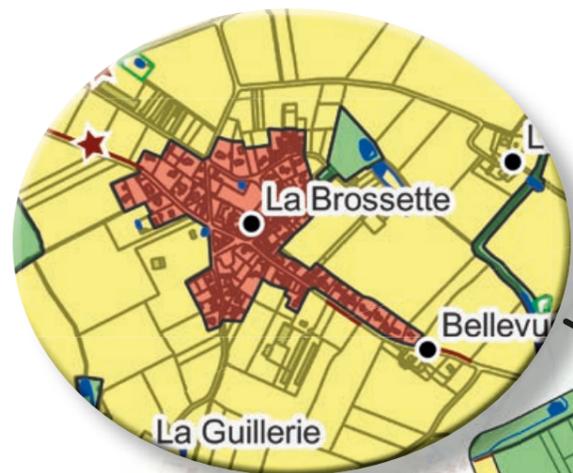
La commune de Chauché compte 2 520 habitants au 1^{er} janvier 2023 pour 4 199 ha. La commune est divisée en différentes zones au titre de l'urbanisme :

■ DÉNOMINATION DES ZONES :

- -U et UE : zone urbaine et zone urbaine à vocation économique
- -N : zone naturelle et forestière
- -A et AE : zone agricole et zone agricole à vocation économique
- -AUc : zone à urbaniser
- -AUs : zone à urbaniser bloquée
- l : ce suffixe peut-être ajouté pour une activité de loisirs (Ul, Nl,...)

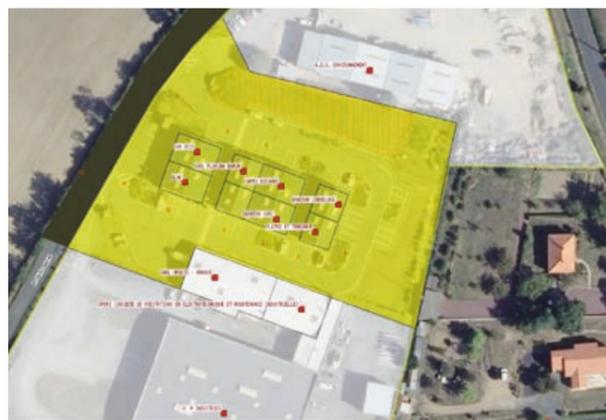
Membres de la commission

- Martine LUCAS (responsable)
- Christian MERLET
- Michel LOUINEAU
- Annick PÉROCHEAU
- Thierry MIGNET
- Bertrand FOURNIER
- Lydie FROUIN
- Ghislain FAUCHARD



Les zones artisanales et leurs occupants

LE VILLAGE DE LA MOTHE



Le village de la Mothe se compose de cellules brutes toutes occupées à ce jour.

Les ateliers se présentent sans aménagement intérieur avec des superficies de 100 m² et 150 m².

ZA DE LA VRIGNAIS



La construction du bâtiment de l'entreprise SOBELYA a démarré et sera livré courant 2023 près de l'atelier municipal.

Quartier séniors « Le Jardin des Antoinette »

La commune de Chauché étudie depuis 2016 le projet d'un quartier à destination des séniors en centre bourg, à proximité directe des commerces et des services.

Vendée Logement a été retenu pour nous accompagner dans ce projet qui comportera 11 logements d'environ 65 m² avec 2 chambres, une terrasse. Trois de ces logements auront un garage. Un jardin partagé permettra, pour ceux qui le souhaitent, de cultiver quelques légumes.

La livraison de cette 1^{ère} phase est prévue au 2^{ème} semestre 2023.

Il s'avère que ce quartier connaît une forte demande de location. En 2022, la commune via l'EPF a acquis la maison située rue de la Promenade afin d'anticiper une extension de ce quartier, et la construction de nouveaux logements pour nos aînés.

Pourquoi avoir nommé ce quartier : « le Jardin des Antoinette » ?

Ces terrains appartenaient autrefois à Antoinette Hermouet et Antoinette Guimbretière, c'est donc tout naturellement que la commission urbanisme a nommé ce quartier « Le Jardin des Antoinette ».



Acquisition de terrains

Le lotissement le Hameau des Prés étant réservé en totalité, la commune travaille depuis plusieurs mois sur l'acquisition de terrains proches du bourg pour la création de nouveaux quartiers d'habitations.

Notre centre-bourg

La commune de Chauché souhaite dynamiser son économie. Nous avons démarré une étude avec la communauté de communes pour optimiser les services et le commerce en centre-bourg. Il s'agira

d'une dernière phase après l'aménagement de la rue des Trois-Fontaines, la place des Jardins et la construction de locaux commerciaux et services (boulangerie, podologue, société de production audiovisuelle).

Examen des dossiers d'urbanisme

Martine Lucas, adjointe à l'urbanisme, assure une permanence tous les lundis matin de 8h30 à 12h00 à la mairie. Elle prend connaissance des dossiers d'urbanisme en amont de la communauté de communes et informe le bureau du maire et des adjoints, des dossiers en cours (CUa, CUb, PC, DP - lexique au §9 ci-dessous). Elle peut recevoir les citoyens pour des conseils concernant leur projet.



Amélioration de façade

La communauté de communes vous accompagne dans vos travaux d'amélioration des logements

Ouvert depuis le 1^{er} janvier 2021, le guichet unique de l'habitat, porté par la communauté de communes et animé par l'association Hatéis Habitat, permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement gratuit et neutre pour toute démarche liée aux travaux de rénovation (aide technique, administrative et financière).

Propriétaires occupants comme propriétaires bailleurs peuvent recevoir des conseils personnalisés en fonction des travaux à réaliser et de leur situation personnelle. Ils peuvent aussi être aidés pour l'obtention de subventions de la communauté de communes, mais également celles proposées par l'État, la région, le département, etc.

L'accompagnement technique et financier proposé peut concerner :

- l'amélioration des logements locatifs.
- l'adaptation des logements existants au handicap ou à la vieillesse.
- la construction neuve de logements accessibles aux personnes handicapées.
- la rénovation énergétique des logements.
- la rénovation des façades des bâtiments.
- la résorption de l'habitat indigne ou très dégradé.
- la mise aux normes des assainissements individuels existants.
- la transformation d'une grange en logement avec travaux de rénovation thermique*.

*Aide spécifique nécessitant une prise de contact auprès de l'ADILE de la Vendée : 02 51 44 78 78

Louise Séché, de l'association Hatéis Habitat se tient donc à la disposition de chacun, sur rendez-vous le mercredi matin lors de permanences, et par téléphone du lundi au vendredi, pour vous accompagner dans vos projets de travaux et vérifier l'éligibilité de votre demande au regard des critères existants pour chaque type de prime.

Ligne directe de Louise Séché : 06 12 71 61 05

Standard d'Hatéis Habitat : 02 51 36 82 63

Un guide présentant les démarches à réaliser en fonction de chaque projet est mis gratuitement à la disposition de chacun en mairie, à la communauté de communes et sur le site Internet de la communauté de communes

ATTENTION : Toute demande d'aide doit impérativement être déposée avant de commencer les travaux, sous peine d'inéligibilité aux dispositifs existants.





Quelques mots-clés

■ CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (CUa) :

C'est un document d'information et non pas un document d'autorisation. Celui-ci donne les informations d'urbanisme sur un terrain donné.

■ CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (CUb) :

Celui-ci renseigne sur la faisabilité d'un projet précis sur un terrain donné. Cette demande est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier ou d'une opération de construction.

■ PERMIS DE CONSTRUIRE :

Autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe le projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondations, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

■ DÉCLARATION PRÉALABLE :

Autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Info

■ Pour toute amélioration de façade, des aides existent. Renseignements à la communauté de communes au 02 51 43 81 61.

■ Par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2019, les déclarations préalables pour les clôtures sont obligatoires sur toutes les communes du territoire de la communauté de communes.



Inauguration du monument aux morts restauré

Le monument aux morts édifié initialement il y a 100 ans, a été restauré et inauguré le samedi 21 mai 2022. Cette manifestation s'est avérée multigénérationnelle puisque les anciens combattants étaient accompagnés des représentants du département, du Souvenir français, et de l'ONAC, ainsi que des familles et des enfants du conseil municipal des jeunes, et de jeunes adolescents qui ont accompagné la cérémonie en musique.

L'association le Chant de la Pierre a démarré la cérémonie en saluant « des travaux entrepris au nom du respect de la mémoire des disparus pour la France ».

La levée des couleurs, les dépôts de gerbe, la bénédiction, la minute de silence ont ponctué la cérémonie qui s'est achevée par La Marseillaise.

Les membres ont pris la parole pour exprimer leur désir de perpétuer le souvenir bien au-delà de leurs générations.

«Ce monument nous rassemble et restera le symbole de toute commémoration. Commémorer, c'est



saisir la force des générations qui nous ont précédé. Commémorer, c'est souligner le courage des anonymes, savoir d'où l'on vient », a souligné Roger Tétaud.

Pour Christian Merlet, Maire : «Il est important de se souvenir et de toujours construire la paix, que nous devons aux jeunes générations qui nous font l'honneur d'être là »

Mieux raisonner nos consommations d'énergie

Diminuer de façon significative la consommation d'énergie des bâtiments communaux est l'un des objectifs de notre commune.

C'est une façon de participer à l'effort national pour soutenir efficacement la lutte contre le réchauffement climatique qui impacte notre environnement, notre qualité de vie et notre santé.

Les bâtiments communaux :

Chacun, à titre individuel, peut percevoir l'augmentation du coût de l'énergie. Cette augmentation est encore plus significative et importante pour les collectivités, car elle ne peuvent pas bénéficier du bouclier tarifaire réservé aux particuliers, et doivent gérer de nombreux bâtiments publics : mairie, locaux du périscolaire, équipements sportifs, salles culturelles et associatives...

En chiffres le budget énergie de la commune :

- En 2019 : 41 710 €
- En 2020 : 32 725 €
- En 2021 : 40 510 €
- En 2022 : 51 760 € (arrêté au 31/10/2022)

Optimiser le fonctionnement des équipements publics :

En 2023, les coûts vont encore augmenter compte tenu de la hausse du coût de l'énergie.

Au regard de ce contexte, les consignes ci-après seront appliquées :

- Mairie, salles associatives : chauffage réglé à 19°

- La semaine, lors des entraînements, nous invitons, dans la mesure de leurs possibilités, les sportifs à prendre leur douche à leur domicile plutôt qu'à la salle de sports.

- Le week-end, les vestiaires resteront bien évidemment accessibles après tous les matchs comme à l'habitude.

Réduction des éclairages publics :

Dans ce contexte de maîtrise des coûts énergétiques, la municipalité a décidé de maintenir les illuminations de Noël qui sont composées d'ampoules LED, mais le nombre des illuminations a été réduit cette année et concentré sur la place des Jardins et la mairie.

Concernant les éclairages publics, la municipalité a fait le choix de réduire les horaires d'éclairage des lampadaires dans les rues : ils seront éteints de 21h à 6h.

Pour information à nos entreprises :

Le décret n° 2022-1294 du 05/10/2022 pour les publicités lumineuses prévoit une extinction des enseignes de 1h à 6h du matin.

CHAQUE GESTE COMPTE !



Baisser les températures.



Réduire l'utilisation des appareils électriques.



Fermer les portes lorsque le chauffage est allumé.



Éteindre les lumières allumées inutilement et diminuer le nombre d'éclairage.



Éteindre les appareils en veille.

Nouvelle application mobile

La commune a lancé son application mobile CityAll en 2022 pour informer les habitants en temps réel sur leur smartphone.

Vous pouvez vous abonner au compte de la mairie et rester informés de l'actualité de la commune.

Les associations ont également une grande place dans cette application. N'hésitez pas à nous faire part de tout évènement (AG, manifestation...).

Vous recevez également des alertes et des notifications en temps réel sur votre smartphone (alertes sanitaires, intempéries, événements...).



L'application permet aussi aux habitants d'effectuer des signalements pour participer à l'amélioration du cadre de vie, de consulter les commerces et les associations de la ville.

Il suffit de télécharger CityAll puis choisir la commune de Chauché. CityAll est une application mobile utilisée par plus de 1 000 collectivités en France.

Membres de la commission

- Thierry MIGNET (responsable)
- Christian MERLET
- Lydie FROUIN
- Aurore PUAUD
- Ghislain FAUCHARD
- Annick PÉROCHEAU

Nouveau bulletin communal en 2023

La commission communication a décidé de moderniser son bulletin municipal. Nous avons souhaité que cette nouvelle formule soit plus proche de l'actualité, plus design, plus dynamique. Cette publication deviendra trimestrielle et en couleur. Composée de 4, 6 ou 8 pages,

ce bulletin sera tourné vers l'actualité chauchéenne. Ainsi, on y trouvera des informations sur la vie de la commune, des associations, des conseils, les brèves du conseil municipal, ainsi que les informations sur les projets des commissions.



Marie-Claire GUILBAULT
(responsable)
Christian MERLET
Jean-Yves JAUNET
Michel LOUINEAU
Bertrand FOURNIER
Aurore PUAUD

Parking de la mairie

La commission a travaillé sur l'aménagement des espaces verts du parking de la mairie : réalisation de jardinières : deux en pierre de pays et une en ardoise, pose de barrières pour support de végétaux le long du chemin piétonnier traversant le parking et le long du chemin emprunté par le car pour se diriger vers l'école.

Mise en place d'alvéoles béton enherbées.

Plantation de végétaux.



Réalisations 2022

- Habillage du mur de l'ancien restaurant scolaire rue de la Mothe



- Drainage du terrain de foot : réalisé sur le terrain B en mai 2022.

- Poursuite de la végétalisation dans le quartier du Hameau des Prés.

- Décorations de Noël : au vu du contexte actuel de sobriété énergétique, la réduction du nombre des motifs sur candélabres s'imposait. Ainsi sont illuminés la mairie et son parking, ainsi que les abords des Halles.



De fait, comme en 2021 nous avons continué notre idée du « fait-main ». Des bénévoles sont venues emballer de nouveaux faux cadeaux. Nous les en remercions, de même, ceux qui ont donné de la matière première pour réaliser les personnages et animaux en bois ainsi que les cadres (accrochés à la salle Arc-en-Ciel). N'oublions pas les enfants de la maternelle et les résidents de Perce-Neige qui nous suivent dans cette démarche depuis l'année dernière.

Je remercie aussi les agents communaux qui ont également participé à la mise en place des décorations et à la réalisation du traîneau et du cerf.



Pensons déjà à 2023, si vous avez de nouvelles idées, n'hésitez pas à les faire parvenir à la mairie par courriel et si vous en avez le souhait, nous pourrions les réaliser avec les Chauchéens et Chauchéennes qui veulent y participer bénévolement.



Collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers s'effectue dans les bacs gris. Sortez le bac gris la veille du passage du camion-benne, en le disposant contre le mur ou le portail de votre résidence, la poignée tournée vers la rue.

Le bac ne doit pas gêner le passage des poussettes ni celui des fauteuils roulants. Rentez le bac dans l'heure qui suit le passage de la benne.

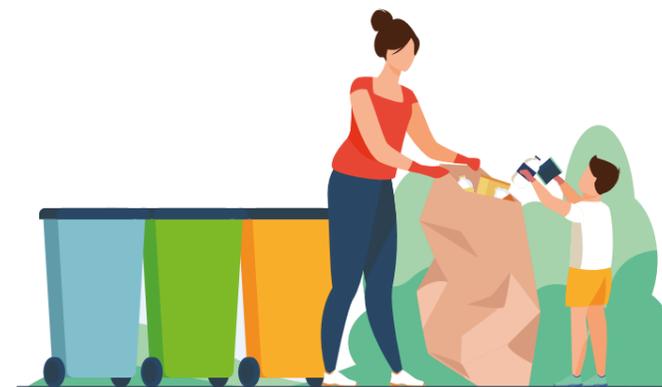
Le bac gris est destiné aux :

- restes alimentaires,
- jouets et objets cassés,
- litière,
- mégots,
- pansements, rasoirs jetables, lingettes...

Les ordures ménagères doivent être placées dans des sacs plastiques bien fermés. Les déchets coupants doivent soigneusement être enveloppés. Le bac ne doit pas déborder : il faut pouvoir fermer le couvercle sans effort.

La collecte des déchets recyclables (métaux, plastiques, papiers) s'effectue dans les sacs jaunes. Tous types d'emballage (en métal, en plastique, en carton...)

- pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes...
- capsules de café usagées en métal ou plastique,
- bouteilles et flacons en plastiques avec leur bouchon,
- emballages métalliques : canette, boîte de conserve, aérosol...
- emballages cartons et briques alimentaires : briques de lait, de soupe...
- sacs et films plastiques.



Défibrillateurs

Trois défibrillateurs sont présents sur la commune :

- dans la salle de sport à côté du stade de foot,
- à l'EHPAD/La Roseraie,
- sous les Halles.



Déchèteries

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts :

2, rue Jules-Verne - 85250 SAINT-FULGENT

Tél. 02 51 43 81 61

Horaires d'ouverture des déchèteries

SAINT-FULGENT	CHAVAGNES-EN-PAILLERS
Lundi : 10h-12h 14h-18h	Lundi : 10h-12h 14h-18h
Mardi : fermé	Mardi : 14h-18h
Mercredi : 9h-12h 14h-18h	Mercredi : 9h-12h 14h-18h
Jeudi : 14h-18h	Jeudi : fermé
Vendredi : 14h-18h	Vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h 14h-18h	Samedi : 9h-12h 14h-18h

Sacs jaunes numérotés

OU PUIS-JE RÉCUPÉRER CES SACS ?

À la mairie de Chauché.

QUE DOIS-JE APPORTER POUR QUE L'ON PUISSE M'EN DONNER ?

Ma carte de déchèterie OU ma carte d'identité.

COMBIEN DE SACS CONTIENT UN ROULEAU ?

1 rouleau = 30 sacs jaunes.

RAPPEL DES RÈGLES DE DOTATION :

- Foyer de 1-2 pers. : 2 rouleaux,
- Foyer de 3-4 pers. : 3 rouleaux,
- Foyer de 5 pers. et + : 4 rouleaux,
- Gros producteurs (restaurant, cantine, etc...) : 6 rouleaux.

INCIVILITÉS !

À PARTIR DE MAINTENANT, VOS SACS JAUNES SONT NUMÉROTÉS !



Numéros utiles

POMPIERS

☎ 18 ou 112



GENDARMERIE

☎ 17



2 rue des Ormeaux
85250 SAINT-FULGENT
☎ 02 51 42 62 11

PHARMACIE DE GARDE

☎ 32 37* (accessible 24h/24h)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche.
* Numéro Audiotel : 0,35 € TTC/min



CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

☎ 02 51 08 84 84

Permanences à la communauté de communes, un jeudi par mois, de 9h30 à 12h30, SUR RENDEZ-VOUS.

Familles rurales



Le centre périscolaire et le transport scolaire sont gérés par l'association Familles Rurales

CENTRE PÉRISCOLAIRE LES SCOUBIDOUS

Directrice : Mme Elise Massé

2, impasse de la Petite-Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 82 54

✉ lesscoubidous85140@gmail.com

Relais Petite Enfance (RPE)

8 rue Jules-Verne - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 51 34 26 28

Matinée d'éveil, le jeudi une semaine sur deux de 8h45 à 12h30 au centre périscolaire « Les Scoubidou »

Uniquement sur inscription auprès de Mme Cossais

☎ 02 51 43 81 61



SAMU

☎ 15



MÉDECIN GÉNÉRALISTE DE GARDE

☎ 116 117 (numéro gratuit)

Tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi 12h et les jours fériés.

EN CAS D'URGENCE VITALE, APPELEZ LE 15



CENTRE MÉDICO-SOCIAL CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FAMILLE

6 rue Jules-Verne - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 51 42 67 84

Le centre est ouvert du lundi au samedi : 9h00-12h30 et 13h30-17h30.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

☎ 02 51 43 81 61

Permanences à la communauté de communes, le 2^e mercredi de chaque mois, de 14h à 17h30, SUR RENDEZ-VOUS.



Ecole privée Saint Christophe

1, impasse de la Petite-Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 82 36

✉ direction@chauche-stchristophe.fr

🌐 http://chauche-stchristophe.fr/

Directeur : M. David Bénéteau

OGEC : M. Boris Goussaud (Président)

APEL : Mme Jessica Remaud et Mme Élodie Regnier (Présidentes)



Restaurant scolaire (géré par la mairie)

Rue de la Petite-Maine - 85140 CHAUCHÉ

☎ 02 51 41 83 09

✉ restoscolaire@chauche.fr

Suez Eau France

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

11 rue des Forêts - Parc d'activités Polaris
85110 CHANTONNAY

☎ 02 28 15 31 50



Service à la personne

ADMR : ASSOCIATION DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

Nos services à domicile pour tous :

- aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap,
- garde d'enfants à domicile, ménage-repassage, courses et repas, sorties et loisirs, à la suite d'une hospitalisation, aide à la toilette, accompagnement d'enfants en situation de handicap, soutien à l'occasion d'un changement familial, téléassistance, garde de jour et de nuit.

Adresse du local associatif :

18 rue des Tilleuls - 85250 SAINT-FULGENT

☎ 02 52 61 47 46

✉ paysdestfulgent@admr.org

🌐 www.admr85.org



Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Permanences au local associatif : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

ASSISTANTES SOCIALES

Assistante sociale de la CAF :

☎ 02 51 44 72 56

Une assistante sociale du département assure des permanences sur la communauté de communes :

☎ 02.28.85.76.00

SOLIDARITÉ TRANSPORTS

Infos inscriptions :

- Service pour les plus de 60 ans de Chauché
- Adhésion : 3 € pour l'année civile
- Inscription en mairie ou contact auprès d'Isabelle Bourasseau ☎ 02 51 41 82 71
- Tarif transport : 0,40 €/km



Tarifs communaux

COPIES

La gratuité est accordée aux demandeurs d'emploi pour toutes les copies nécessaires à la recherche d'un emploi. Les associations doivent fournir leur papier.

PARTICULIERS				ASSOCIATIONS			
COPIES A4		COPIES A3		COPIES A4		COPIES A3	
Noir & blanc	0,20 €	Noir & blanc	0,40 €	Noir & blanc	GRATUIT	Noir & blanc	GRATUIT
Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €	Couleur	0,40 €	Couleur	0,60 €

CONCESSIONS CIMETIÈRES

CONCESSION TRENTENAIRE		ESPACE CINÉRAIRE					
Emplacement 2m ²	126,50 €		Cavernes n°1 à 5	Cavernes n°6 à 8	Columbarium	Jardin du souvenir	
Emplacement 4m ²	253,50 €	Redevance 1 ^{re} occupation	496,00 €	308,00 €	544,50 €	Support de mémoire et dispersion des cendres	Taxe de dispersion des cendres
		Concession trentenaire	276,00 €	276,00 €	276,00 €		
		Total	772,00 €	584,00 €	820,50 €	55,50 €	29,50 €

TRAVERSÉE DE ROUTE

55,00 €



DROITS DE PLACE

6 € sans électricité
8 € avec électricité





SALLE DE FRUCHET

(LOCATION SEULEMENT POUR LES 24/25 DÉCEMBRE, LE 31 DÉCEMBRE ET LE 1^{ER} JANVIER)

CAUTION : le montant du chèque caution exigé au moment de la remise des clés de la salle est fixé à 100 €.

ARRHES : Le montant des arrhes (acquis à la commune en cas d'annulation ultérieure à la réservation) est fixé à 20 €.

	PARTICULIERS COMMUNE (PRIX TTC)
Location de la salle redevance / chauffage	104,00 €

SALLE ARC-EN-CIEL

CAUTION : le montant du chèque caution exigé au moment de la remise des clés de la salle est fixé à 100 €.

ARRHES : le montant des arrhes (acquis à la commune en cas d'annulation ultérieure de la réservation) est fixé à 20 €.

LOCATION DU PERCOLATEUR : 11,00 €

(Uniquement lors d'une utilisation de la salle Arc-en-Ciel, du Foyer Soleil, des Étoiles de Fruchet).

LOCATION DE LA SALLE ANNEXE (OU SALLE N°2) :

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)	PARTICULIERS ET ENTREPRISES (PRIX TTC)
Location de la salle	40,00 €	80,00 €
Redevance incitative (obligatoire)	12,00 €	12,00 €
Chauffage (du 01/11 au 30/04)	18,00 €	18,00 €

Tarif spécifique pour les vins d'honneur (après sépulture) et les réunions de travail des entreprises de Chauché : 58,50 €

LOCATION DE LA SALLE ARC-EN-CIEL :

Le prix de la location de la salle comprend la salle n°1, la salle n°3, la cuisine avec la vaisselle et le nettoyage.

	ASSOCIATIONS COMMUNALES (PRIX TTC)		PARTICULIERS ET ENTREPRISES (PRIX TTC)
	1 ^{ère} location	Suivantes	
Location de la salle *	GRATUITE	100,00	190,00 €
Redevance incitative (obligatoire)	30,00 €	30,00	30,00 €
Chauffage	70,00 €	70,00	70,00 €
Forfait week-end (du samedi matin au dimanche soir) du 01/11 au 30/04	/		500,00 €
Forfait week-end (du samedi matin au dimanche soir) du 01/05 au 31/10			400,00 €

LOCATION DU LOCAL COMMUN FOYER SOLEIL :

	COMMUNE (PRIX TTC)	HORS COMMUNE (PRIX TTC)
Repas de famille ou groupe	148,00 €	171,00 €
Repas de famille pour les occupants du Foyer Soleil	88,00 €	/
Réunion groupe (avec vaisselle pot amitié)	67,00 €	77,00 €
Utilisation de la salle sans vaisselle pour une durée supérieure à 1/2 journée	110,00 €	120,00 €

GRATUITÉ pour les associations à but non lucratif, sportives, culturelles, éducatives, humanitaires, sociales ou caritatives.

ARRHES : le montant des arrhes (acquis au CCAS en cas d'annulation ultérieure à la réservation) est fixé à 8 €.

Pour les 24/25 décembre, 31 décembre et le 1^{er} janvier, la priorité est donnée aux locataires du Foyer Soleil. Les autres habitants ne peuvent effectuer leurs demandes qu'à compter du 1^{er} septembre.

Passport

En vue de simplifier les démarches administratives des usagers et de sécuriser le recueil des informations nécessaires à l'enregistrement des demandes de passeports, le ministère de l'Intérieur a mis en place un téléservice dit de « pré-demande passeport » sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

Cette procédure est facultative. Vous pouvez ainsi choisir de faire le dépôt de votre demande en utilisant le CERFA n°12100*02 papier (à venir retirer en mairie au préalable) ou en ayant recours au système de pré-demande via le site Internet de l'ANTS.

La pré-demande de passeport ne vous dispense pas de vous présenter personnellement en mairie (notamment SAINT-FULGENT, ESSARTS-EN-BOCAGE, LES HERBIERS, MONTAIGU) pour déposer votre demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes). Lorsque vous choisissez le recours au téléservice de pré-demande, vous devez imprimer le « récapitulatif de sa pré-demande de passeport » ou vous munir du numéro de pré-demande.

Tout savoir sur le passeport : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Liste des mairies proches de CHAUCHÉ pour faire la demande de passeport (sur rendez-vous uniquement) :

Mairie de SAINT-FULGENT : 02 51 42 62 26

Mairie déléguée des Essarts - ESSARTS-EN-BOCAGE : 02 51 62 83 26

Mairie des HERBIERS : 02 51 91 07 67

Mairie de MONTAIGU : 02 51 09 21 21



Certificat d'immatriculation (ex carte grise)

Les démarches de demande de certificat d'immatriculation ne sont plus effectuées en préfecture ou en sous-préfecture. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

Sur Internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Via un garage automobile agréé par la préfecture : www.vroomly.com/garage-85/

Carte nationale d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité ne se font plus à la mairie de Chauché. Elles se font désormais selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, c'est-à-dire par une instruction sécurisée, dématérialisée, et avec des délais réduits. Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (Communes alentours ayant le dispositif : SAINT-FULGENT, LES HERBIERS, MONTAIGU-VENDEE - SUR RENDEZ-VOUS).

Pour gagner du temps, il vous est possible de pré-remplir le formulaire en ligne sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Sinon, le formulaire papier reste accepté, et vous pouvez toujours venir le retirer à la mairie de Chauché.



4 ÉTAPES POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ :

- 1 Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- 2 Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
- 3 Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- 4 Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Sites utiles

www.service-public.fr
(informations complètes, fiables, harmonisées et régulièrement actualisées)

www.ants.gouv.fr
(accès à votre demande en ligne et suivi de l'évolution de votre demande)

<https://timbres.impots.gouv.fr>
(achetez vos timbres fiscaux en ligne)

Permis de conduire

Les demandes de renouvellement de permis de conduire sont à effectuer via le site Internet :

www.ants.gouv.fr



État civil

▪ **NAISSANCES** (RECONNAISSANCES ANTICIPÉES) :

Une reconnaissance anticipée est une démarche à effectuer pour les couples non mariés qui vont avoir un enfant. En effectuant cette procédure, vous établissez donc la filiation entre l'enfant à naître et le père de l'enfant.

Vous pouvez vous présenter en mairie afin d'effectuer une reconnaissance anticipée de(s) enfant(s).

Les pièces à fournir :

- carte d'identité des deux futurs parents (si la reconnaissance est effectuée par les deux parents en même temps),

- justificatif de domicile avec les noms des deux parents.

▪ **MARIAGES :**

Si vous souhaitez vous marier, vous devez contacter la mairie afin de fixer la date et l'horaire.

Le secrétariat vous indiquera à quel moment vous pourrez venir récupérer les dossiers à remplir et à quelle date vous devrez le retourner avec toutes les pièces justificatives.

▪ **PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS) :**

Depuis le 1^{er} novembre 2017, pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France, doivent s'adresser dans leur mairie de lieu de résidence.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

▪ Les futurs partenaires :

- Doivent être majeurs,
- Doivent être juridiquement capables, (un majeur sous tutelle ou curatelle peut se pacser sous conditions),

- Ne doivent pas être mariés ou pacsés,

- Ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs,

- Doivent avoir leur résidence commune à Chauché.

▪ Pièces à fournir :

- Convention de PACS (cerfa n°15726*02),
- Déclaration conjointe de PACS et attestation sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (cerfa n°15725*03),
- Copies intégrales d'acte de naissance ou extrait avec filiation, de moins de 3 mois.

Les signatures de PACS se font le 1^{er} samedi de chaque mois à la mairie.

▪ **DÉCÈS :**

La déclaration d'un défunt se fait à la mairie du lieu de décès.

▪ Pièces à fournir :

- La pièce d'identité du déclarant,
- Le livret de famille du défunt,
- Le certificat de décès délivré par le médecin.



Changement d'adresse

Lorsque vous changez d'adresse, le changement n'est pas automatiquement réalisé sur les listes électorales. C'est à vous de le signaler en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Légalisation de signature

Votre notaire vous remet des documents et vous demande de faire certifier votre signature auprès de la mairie, que faire ?

Il faut vous rendre en mairie, celle de votre commune où vous habitez, avec vos documents à signer,

une pièce d'identité et un justificatif de domicile. C'est uniquement lorsque vous êtes en mairie que vous devez signer vos documents devant le maire ou la personne qui le représente.



Recensement citoyen

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement citoyen obligatoire ! Dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou auprès d'un consulat s'ils résident à l'étranger.

C'est une démarche OBLIGATOIRE qui permettra de vous convoquer à la Journée défense et citoyenneté (J.D.C.). Pensez à vous munir de votre livret de famille, ainsi que de votre pièce d'identité.

Ouverture d'un espace France Services



Un espace France Services est ouvert depuis début novembre 2022 à la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.

Cet espace est dédié aux personnes ayant besoin d'aide pour les démarches administratives ou ayant des difficultés avec Internet. Deux agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos relations avec les administrations et les organismes publics comme : la CAF, la CNAV, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

Il est possible de prendre un rendez-vous au 02.51.43.81.61. Accueil physique et téléphonique : le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 - Tél. 02 51 43 81 61



État civil 2022

Pour les naissances et les mariages, sont indiquées les informations concernant les familles ayant donné leur accord pour la publication dans le bulletin.

Naissances : 29

QUIEFFIN Léo.....	31 janvier	DROUIN Alba.....	4 juillet
ROUSSEAU Ayden.....	23 février	BOULANGER Côme.....	22 juillet
GOSSELIN-BRIAND Romy.....	27 février	LEVEQUE Marius.....	2 août
ANGIGNARD Liam.....	3 mars	LEPAROUX Léo.....	7 août
HERBRETEAU Maria.....	4 mars	ALBERT YVARS Roxane.....	21 août
DRAPEAU Lola.....	20 mars	GRELET Milo.....	20 septembre
BOURASSEAU Leya.....	10 mai	BAZATTE Natéo.....	6 novembre
COMINGES Agathe.....	19 juin	TRICOIRE Lina.....	24 novembre

Mariages : 3

Décès : 31

GROLLEAU Bernadette.....	25 janvier	GILBERT Marie-Annick.....	7 juin	ARNAUD Michel.....	21 septembre
ROY Yvonne.....	31 janvier	CAUNEAU Marie.....	8 juin	TESSIER Nadine.....	2 octobre
GUILBAUD René.....	14 février	YOU Solange.....	17 juin	YOU Thérèse.....	5 octobre
GROLLEAU Anne.....	21 février	RIGAUDEAU Nicolas.....	30 juin	FERNANDEZ Annabelle.....	12 novembre
GABORIEAU Rémi.....	16 mars	BONNIN Yves.....	5 juillet	DELANGLE Claude.....	16 novembre
GUILBAUD Marie.....	29 mars	ROUSSEAU Marie-Madeleine.....	12 août	AUNEAU Marie-Thérèse.....	4 décembre
LIMOUSIN Marie.....	12 avril	GUILBERT Jacky.....	14 août	GRÉAUD Nelly.....	9 décembre
RENOLEAU Marcel.....	16 avril	BESREST Claude.....	19 août	ARRIVÉ Rolande.....	19 décembre
DUGAST Jean-Pierre.....	30 avril	ERAUD Jeanne.....	25 août	ARNAUD Claudette.....	23 décembre
CHARRIAU Gabriel.....	2 mai	BERTHOMÉ Germaine.....	26 août		
LOUINEAU Béatrice.....	13 mai	CAUNEAU Joseph.....	5 septembre		



Rétrospective de l'année 2022

